

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Développement et animation des territoires	265

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 132-7,L 132-11,L 153-16 et R 153-4,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 5 et 6 février 2015 relative à l'approbation du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 et notamment son volet territorial,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2016 relative à l'approbation du Pacte régional pour la ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, relative à l'approbation des grands principes de des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 16 novembre 2016 approuvant la convention n° 2016_08962 au titre du Fonds Régional d'Études Stratégiques pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Sud Est Vendée, et attribuant une subvention de 133 400 euros au Syndicat Mixte Fontenay Sud-Vendée Développement,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 3 février 2017 approuvant le

cadre d'intervention des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir Sarthe, pour un montant de dotation de 1 846 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, pour un montant de dotation de 3 060 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, pour un montant de dotation de 5 449 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Baugeois-Vallée, pour un montant de dotation de 2 800 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, pour un montant de dotation de 3 361 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, pour un montant de dotation de 1 387 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée, pour un montant de dotation de 3 134 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE pour un montant de dotation de 6 032 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour un montant de dotation de 1 445 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la commune de l'Île d'Yeu, pour un montant de dotation de 1 253 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, pour un montant de dotation de 1 062 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de

communes Anjou Bleu Communauté, pour un montant de dotation de 3 066 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de dotation de 9 100 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays des Herbiers pour un montant de dotation de 1 343 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral pour un montant de dotation de 6 146 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 23 novembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays de la Haute Sarthe pour un montant de dotation de 2 040 000 € pour la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et de 1 603 000 € pour la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de Laval Agglomération pour un montant de dotation de 5 575 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour un montant de dotation de 1 500 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Mans, pour un montant de dotation de 1 383 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du PETR Pays Vallée du Loir, pour un montant de dotation de 4 382 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 7 juin 2019 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de Le Mans Métropole, pour un montant de dotation de 3 900 000 €,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre de l'exécution des Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 et Contrats de Développement Métropolitain (CDM) :

Loire-Atlantique

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 200 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 1.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 274 540 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 2.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 2.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 92 928 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sèvre et Loire (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 3.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sèvre et Loire (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 3.

Maine-et-Loire

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 438 833 € en autorisation de programme pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 4.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 4.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 256 000 € en autorisation de programme pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 5.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 5.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 82 536 € en autorisation de programme pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 6.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 6.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 151 817 € en autorisation de programme pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 7.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 7.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 1 901 141 € en autorisation de programme pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 8.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 8.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 92 400 € en autorisation de programme pour l'action du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 9.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) d'Angers Loire Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 9.

Mayenne

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 40 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 10.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 10.

Sarthe

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 49 635 € pour l'action du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 11.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 11.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 20 500 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 12.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 12.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 375 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 13.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 13.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 173 096 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du PETR Pays Vallée du Loir (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 14.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du PETR Pays Vallée du Loir comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 14.

APPROUVE

l'action et les crédits régionaux mobilisés pour le Nord Sarthe (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 tels que figurant en 1.1.3 - annexe 12.

Vendée

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 506 998 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 15.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie comme indiqué dans

le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 15.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 788 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 16.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 16.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 135 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 17.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 17.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 153 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Commune de l'Île d'Yeu (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 18.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Commune de l'Île d'Yeu comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 18.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 41 500 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 19.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 19.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 101 330,14 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 20.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 20.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 638 100 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR)

2020 de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 21.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 21.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 30 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 22.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 22.

Dans le cadre de l'exécution des Nouveaux contrats régionaux (Ncr) :
Sarthe

APPROUVE

la prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 de la durée de validité de la subvention attribuée par délibération de la Commission permanente du 6 juillet 2015, relative à l'action n°17 « Aménagement d'une liaison douce à Arnage » inscrite au Nouveau contrat régional 2012-2015 du Pays du Mans (Sarthe - 72) (arrêté d'attribution n°2012_07551).

AUTORISE

la dérogation au cadre d'intervention des Nouveaux Contrats Régionaux approuvé à la session du Conseil régional des 30 juin-1er juillet 2011.

Vendée

APPROUVE

la prolongation jusqu'au 6 juin 2021 de la durée de validité de la subvention attribuée par délibération de la Commission permanente du 6 juin 2016, relative à l'action n°19 « Revalorisation du site de Poêle Feu à la Réorthie » inscrite au Nouveau contrat régional 2013-2016 du Syndicat mixte Fontenay Sud-Vendée Développement (Vendée - 85) (arrêté d'attribution n°2013_04030).

AUTORISE

la dérogation au cadre d'intervention des Nouveaux Contrats Régionaux approuvé à la session du Conseil régional des 30 juin-1er juillet 2011.

APPROUVE

la prolongation jusqu'au 6 juin 2021 de la durée de validité de la subvention attribuée par délibération de la Commission permanente du 6 juin 2016, relative à l'action n°20 « Aménagement des sentiers pédestres » inscrite au Nouveau contrat régional 2013-2016 du Syndicat mixte Fontenay Sud-Vendée Développement (Vendée - 85) (arrêté d'attribution n°2013_04031).

AUTORISE

la dérogation au cadre d'intervention des Nouveaux Contrats Régionaux approuvé à la session du Conseil régional des 30 juin-1er juillet 2011.

Dans le cadre du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques :

Vendée

APPROUVE

les termes de la convention modificative n°1 à la convention n°2016_08962 approuvée le 18 novembre 2016 et signée le 30 novembre 2016 avec le Syndicat mixte Fontenay Sud-Vendée Développement (Vendée - 85) pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sud Est Vendée.

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention modificative n°1 telle que figurant en 1.5 - annexe 1.

Dans le cadre du Fonds Régional de Développement des Communes :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 160 460 € pour les 7 dossiers, figurant en 2.1 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée au titre du Fonds Régional de Développement des Communes.

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 126 476 € pour soutenir 3 projets d'investissements scolaires portés par des Communes figurant en 2.2 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou la rénovation de leurs écoles.

AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 1.

Dans le cadre de la Revitalisation des Centres Bourgs :

ATTRIBUE

un montant de 150 000 € pour le financement de la réhabilitation de la rue du Pinelier sur la Commune déléguée de Segré, Commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu (Maine-et-Loire - 49) au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité, revitalisation des centres bourgs, pour un montant subventionnable de 675 669 € HT figurant en 2.3 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses à la date du 1 mars 2020.

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant correspondant de 150 000 €.

ATTRIBUE

un montant de 150 000 € pour le financement de la « Fabrique de Territoires » sur la Commune d'Ambrières-les-Vallées (Mayenne - 53) au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité, revitalisation des centres bourgs, pour un montant subventionnable de 616 690 € HT figurant en 2.3 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses à la date du 2 janvier 2020.

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant correspondant de 150 000 €.

ATTRIBUE

un montant de 52 459 € pour le financement de la réhabilitation d'une ancienne gendarmerie en pôle solidarité sur la Commune de Talmont Saint-Hilaire (Vendée - 85) au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité, revitalisation des centres bourgs, pour un montant subventionnable de 174 865,00 € HT figurant en 2.3 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses à la date du 4 juin 2019.

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant correspondant de 52 459 €.

Divers :

Dans le cadre de la convention Alliance Inter Métropolitaine :

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement annuelle de 36 767 € pour une dépense subventionnable de 304 364 € TTC pour l'exercice 2020 à l'Alliance Inter Métropolitaine Loire Bretagne.

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante.

APPROUVE

la convention cadre 2020-2022 d'étude expérimentale, telle que figurant en 5.1 - annexe 1.

APPROUVE

la convention d'exécution financière 2020, telle que figurant en 5.1 - annexe 2.

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes.

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

Dans le cadre de Territoires d'Industrie :

APPROUVE

le contrat Territoire d'Industrie Anjou Bleu Communauté, tel que figurant en 5.1 – annexe 3.

AUTORISE

la Présidente à signer ledit contrat Territoire d'Industrie Anjou Bleu Communauté en tant que partenaire.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 02/06/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs